



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 28 juin 2023**

Délibération du CA N° 2023/12

Objet : Budget rectificatif n°1 pour 2023

Document(s) joint(s) : rapport et 10 états GBCP

---

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;

Exposé des motifs

Les budgets rectificatifs sont préparés, votés et approuvés dans les mêmes conditions que le budget initial. Le budget rectificatif n°1 pour 2023 du Crous de Lyon est donc présenté pour vote aux administrateurs.

Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil d'administration approuve les éléments suivants :

- 658 ETPT sous plafond et 11 ETPT hors plafond
- 85 041 628 € d'autorisations d'engagement dont :
  - o 29 006 412 € personnel
  - o 32 601 254 € fonctionnement
  - o 23 433 962 € investissement
- 97 417 778 € de crédits de paiement dont :
  - o 29 006 412 € personnel
  - o 38 658 059 € fonctionnement
  - o 29 753 307 € investissement
- 85 239 098 € de prévisions de recettes
- -12 178 680 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 11 361 995 € de variation de trésorerie
- + 416 547 € de résultat patrimonial
- + 2 218 547 € de capacité d'autofinancement (CAF)
- - 8 271 156 € de variation du fonds de roulement à l'issue du BR1 2023

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 28 juin 2023

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation de la région  
académique Auvergne Rhône-Alpes

  
Gabriele FIONI